

Paule Hamelin

Ligne directe : 514-392-9411

[paule.hamelin@gowlingwlg.com](mailto:paule.hamelin@gowlingwlg.com)

Adjointe

Tél. : 514 878-9641, poste no : 65254

**VIA LE SDÉ**

Montréal, le 7 novembre 2024

**M<sup>e</sup> Carolina Rinfret**

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Demande de fixation des tarifs et des conditions d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (années 2023, 2024 et 2025) et de distribution d'électricité (année 2025-2026)**

**Dossier de la Régie : R-4270-2024 – Phase 1**

**Notre dossier : L140690012**

---

Chère consœur,

Pour donner suite à la lettre procédurale de la Régie du 25 octobre 2024 (A-0039) et celle du 4 novembre 2024 (A-0051), nous vous faisons parvenir les informations suivantes quant à la préparation de l'audience dans le dossier mentionné en titre débutant le 15 novembre prochain pour NEMC, à savoir :

1. Contre-interrogatoire d'HQTD

Nous nous réservons le droit de contre-interroger le panel d'HQTD pour une durée d'environ 15 à 30 minutes.

2. Preuve de NEMC

La représentante de NEMC, Mme Erin McCormack fera une courte présentation (approximativement 20 à 30 minutes) en anglais résumant la preuve écrite (C-NEMC-0010) en Phase 1 traitant de l'impact du Plan d'action 2035 sur les revenus requis d'HQTD, des coûts liés à la maîtrise de la végétation et du traitement réglementaire proposé pour ces coûts. Son curriculum vitae sera déposé préalablement à l'audience.

3. Contre-interrogatoire des autres intervenants

Nous ne prévoyons pas à ce stade-ci contre-interroger les autres intervenants mais nous nous réservons la possibilité de poser des questions au besoin selon la teneur du témoignage à l'audience.

4. L'argumentation

Nous prévoyons une argumentation orale d'environ 30 minutes et nous privilégions ce format par opposition à plaider par écrit uniquement.

5. Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience

Le témoin de NEMC est anglophone bien qu'elle soit en mesure de lire le français. Les services d'un traducteur seraient requis seulement pour le témoignage du panel d'HQTD et lors de son témoignage advenant que certains participants ne soient pas à l'aise avec son témoignage en anglais ou pour lui poser des questions en anglais, le cas échéant. Nous avons communiqué cette demande par message vocal hier matin aux procureurs d'HQT avant le dépôt de leur lettre de calendrier d'audience pour la Phase 2. Advenant que le délai pour retenir les services d'un traducteur soit trop court pour les fins de la Phase 1, nous demandons à la Régie de pouvoir contre-interroger le panel d'HQTD à la fin des intervenants pour bénéficier, le cas échéant des notes sténographiques de la première journée d'audience.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Paule Hamelin  
PH/st